Informations de base

2009/2117(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	MATHIEU HOUILLON Véronique (PPE)	01/10/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	2010-02-16

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
25/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0071/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		

05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0098/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2117(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/01103

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.480	02/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.349	03/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0071/2010	25/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0098/2010	05/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05827/2010	01/02/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2010/0508 JO L 252 25.09.2010, p. 0119	Résumé

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2009/2117(DEC) - 01/02/2010

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2008.

Il se félicite de l'avis de la Cour selon lequel, d'une part, les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **excédents budgétaires** : le Conseil s'inquiète des excédents toujours élevés et engage le Centre à remédier à cette situation au plus vite;
- **procédure de recrutement** : le Conseil encourage le Centre, conformément aux observations de la Cour, à mieux planifier les procédures de recrutement.

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2009/2117(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 du Centre européen de traduction (CdT).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ce dernier au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

Le rapport inclut parallèlement une partie chiffrée sur les montants de dépenses du Centre ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses du Centre :

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, notamment sur la gestion financière et budgétaire du Centre. Elle indique qu'en 2008, le Centre a présenté un excédent budgétaire de quelque 11,5 millions EUR, ce qui a porté l'excédent budgétaire cumulé à 26,7 millions EUR, dont 15,3 millions EUR destinés à permettre au Centre de faire face aux conséquences du conflit toujours en cours avec la Commission au sujet de la part patronale des cotisations de pensions pour le personnel. Pour la Cour, il est indispensable que le Centre prenne les mesures nécessaires pour remédier à l'augmentation constante de cet excédent. La Cour souligne également un problème récurrent d'effectifs. Le tableau des effectifs prévoyait 233 emplois pour 2008, soit 33 emplois de plus qu'en 2007. Or, 189 emplois (81%) seulement étaient occupés par des fonctionnaires et des agents temporaires en décembre 2008. Cette situation est donc révélatrice d'insuffisances affectant la planification des procédures de recrutement ;
- **Réponses de l'Agence** : le Centre indique qu'il fait de son mieux pour améliorer les prévisions relatives aux demandes de traduction transmises par ses clients. Mi-2009, le Centre a notamment demandé à ces derniers de revoir leurs prévisions pour l'année 2009 afin d' apporter des précisions au budget en cours. Qui plus est, le Centre a procédé à une analyse des coûts afin d'améliorer sa structure tarifaire. En 2009, après l'adoption du budget rectificatif, le Centre devrait ainsi être en mesure de rembourser l'excédent budgétaire d'un montant de 11,45 millions EUR à ses clients. Pour ce qui est des recrutements, le Centre précise qu'en 2008, le manque d'espaces de bureaux n'a pas

permis de recruter le personnel prévu. En 2009, le Centre a loué de nouveaux locaux pour accueillir des effectifs supplémentaires. Par ailleurs, le Centre a mis en place un nouveau système de recrutement afin d'augmenter l'efficacité des procédures à cet effet.

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2009/2117(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 59,94 millions EUR en 2008 (contre 46,12 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est situé à Luxembourg (Luxembourg) compte officiellement 233 postes dont 189 effectivement pourvus assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2008, le Centre s'est essentiellement concentré sur des tâches de traduction de textes émanant d'une série d'organismes et institutions de l'Union.

Au total, le Centre indique qu'en 2008 le nombre de pages traduites était de **747.416 pages** (en augmentation par rapport à 2007).

Le nombre de pages traduites par langue s'établit comme suit :

- langues officielles : 742.256 pages,
- autres langues : 5.160 pages (en nette augmentation par rapport à 2007).

Enfin, le rapport indique le nombre de pages traduites par type de clients :

- pour les organismes de l'Union : 731.944 pages,
- pour les institutions de l'Union : 15.472 pages.

Le nombre de pages traduites par des free-lances était en 2008 de 441.223 pages (contre 226.822 pages en 2007).

Á noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

http://www.cdt.europa.eu

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2009/2117(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 26 voix contre et 50 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- **excédent budgétaire contraire au règlement de base** : constatant l'excédent budgétaire récurrent du Centre (26,7 millions EUR en 2008), le Parlement demande au Centre de prendre des mesures plus efficaces pour remédier à cette augmentation constante de son excédent. Il note également que le solde de trésorerie du Centre se montait à 48.405.006,88 EUR au 31 décembre 2008 et demande à la Commission de veiller à maintenir ce solde de trésorerie à un niveau le plus bas possible. Il invite également le Centre à facturer les prestations à ses clients sur la base des coûts réels;
- **cotisations de pensions pour le personnel** : regrettant une fois de plus qu'aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission au sujet de la contribution de l'employeur au régime de pension du personnel, le Parlement constate que ce conflit coûte au Centre plusieurs millions d'euros. Le Centre a même établi, en 2008, une réserve de 15,3 millions EUR pour faire face aux conséquences de ce conflit. Il demande dès lors au Centre d'informer l'autorité de décharge du développement des négociations et des coûts d'effectifs (en temps et en dépenses) causés par ce conflit;
- **ressources humaines** : le Parlement constate que 81% seulement des emplois prévus sont occupés par des fonctionnaires et des agents temporaires en raison d'une insuffisance d'espace de bureaux. Il demande dès lors au Centre de planifier d'une manière plus réaliste et efficace ses procédures de recrutement. Il l'engage également à définir des parcours complets de formation prenant en compte les qualifications et les savoir-faire que le personnel doit acquérir pour conserver un niveau élevé de compétence;
- **audit interne** : constatant que la plupart des recommandations du Service d'audit interne avaient été mises en œuvre, le Parlement appelle le Centre à appliquer une véritable politique en ce qui concerne les postes sensibles et la mobilité du personnel.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir 2010/2007(INI)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2009/2117(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/508/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l’exécution du budget du Centre de traduction des organes de l’Union européenne pour l’exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l’exercice 2008.